



RÈGLEMENT INTERIEUR DES STAGES MILLAU CAPITALE DU SPORT 2023

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Les stages organisés par l'association « Millau Capitale du Sport » sont ouverts à tous les enfants âgés de 9 à 15 ans.
Pour l'édition 2020 les dates sont les suivantes :

<u>Pour les 9/12 ans :</u> Du 10 au 14 juillet (14 juillet compris) Du 17 au 21 juillet Du 21 au 25 août	<u>Pour les 12/15 ans :</u> Du 03 au 07 juillet
--	---

Les inscriptions se feront par courrier à

Association Millau Capitale du Sport
16, boulevard de l'Ayrolle
12100 MILLAU

- **TOUT ENVOI DE DOSSIER PAR MAIL SERA REFUSE**
- **LES DOSSIERS INCOMPLETS SERONT REFUSES**
- Priorité est donnée jusqu'au 15 juin aux enfants qui résident sur la commune de Millau ainsi que les enfants dont les parents sont prioritaires d'un commerce sur la Ville.
- Les enfants hors commune seront placés sur une liste d'attente et avertis au plus tard le 10 juin de la suite donnée à leur demande d'inscription.
- Les stages du mois d'août sont ouverts à tous dès le premier jour des inscriptions.
- **Les enfants doivent impérativement savoir nager.**

Il est demandé de fournir un test d'aisance aquatique pour les enfants de classe primaire. Celui-ci peut être délivré par l'instituteur de l'enfant à la suite du cycle natation organisé par l'école. Sinon s'adresser au centre aquatique municipal.

Pour les enfants qui ont déjà fait l'objet d'une précédente inscription aux stages d'été organisés par l'association Millau Capitale du Sport, il n'est pas nécessaire de joindre ce document à l'inscription 2023.

- L'inscription est limitée à un stage par enfant. Cependant, à la clôture des inscriptions, si des places restent disponibles, après intégration des enfants « hors commune », il sera alors possible de procéder à une inscription.

COÛT DE L'INSCRIPTION :

Le coût de l'inscription est déterminé en fonction des revenus. Il est donc nécessaire de fournir la photocopie de votre dernier avis d'imposition sur le revenu (avis des deux parents si déclarations séparées).

Quotients :

Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6
COCKTAIL AVENTURE 12/15 ANS					
125 €	135 €	145 €	155 €	175 €	195 €
STAGE MULTI-ACTIVITES 9/12 ANS					
95 €	105 €	115 €	125 €	155 €	175 €

Méthode de calcul du coût de l'inscription :

Relever la ligne 25 « revenu fiscal de référence » du dernier avis d'imposition sur le revenu.

Relever le nombre de parts fiscales.

Appliquer la méthode de calcul suivante :

$$\frac{\text{Revenu fiscal de référence}}{12 \times \text{Nombre de parts fiscales}} = \text{Quotient}$$

Se référer ensuite au tableau ci-dessus pour déterminer le montant du stage.

Modes de règlement acceptés :

- Chèque bancaire (à l'ordre de l'association MILLAU Capitale du Sport)
- Chèques ANCV (chèques vacances)

Bénéficiaires des PASS ALSH :

Les pass ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) délivrés par la Caisse d'Allocations Familiales sont également acceptés. Dans ce cas pour les bénéficiaires, il ne sera pas nécessaire de fournir l'avis d'imposition sur le revenu. Le quotient familial du pass sera alors pris en compte (photocopie du PASS à fournir avec votre inscription). Date de validité : 2023

BONS MSA :

Les chèques de la MSA (Mutuelle Sociale Agricole) sont acceptés.
Validité : été 2023

DÉROULEMENT DES STAGES

ACCUEIL :

Il est demandé aux parents qui le peuvent d'amener leurs enfants pour le début de l'activité à 8 :45.
Pour les parents qui ne peuvent pas un accueil est prévu à partir de 7 :45.

- Les enfants seront sous la responsabilité des éducateurs après validation de leur présence.
- Les enfants se rendant au stage par leur propre moyen le feront sous la responsabilité des parents.

JOURNÉE :

- Les enfants sont tenus de respecter les règles de vie en collectivités ainsi que les règles de fonctionnement fixées par l'équipe d'encadrement
- Si le comportement de l'enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement de la vie collective des stages, les parents seront avertis, une expulsion temporaire voire définitive pourra être envisagée sans compensation.
- Un périmètre d'évolution sera défini avec les stagiaires dès le premier jour, il sera obligatoire de le respecter.
- Le déjeuner et le goûter étant fournis, il est préférable de ne rien donner à vos enfants (sauf exception).

IMPORTANT : LES PORTABLES SONT INTERDITS DURANT LES STAGES.

HORAIRES :

- De 7 :45 à 8 :45 : Accueil pour les parents ne pouvant pas arriver à l'heure du début de l'activité
- 8 :45 : Accueil
- De 9 :00 à 12 :00 : Activités
- De 12 :30 à 14 :00 : Repas
- De 14 :00 à 17 :00 : Reprise des activités sportives
- De 17 :00 à 17 :30 : Goûter
- A partir de 17 :15 : Départs

DÉPART :

Dès 17 :15 les enfants pourront quitter le stage. Les éducateurs pointeront le départ de l'enfant avec la personne chargée de le récupérer, à partir de ce moment-là, les éducateurs ne seront plus responsables.

Garderie de 17 :15 à 18 :15 pour les parents ne pouvant pas récupérer les enfants plus tôt*.

Pour les enfants qui repartent chez eux par leur propre moyen (vélo, moto, à pied) une autorisation parentale sera demandée (voir fiche).

Dans tous les cas le pointage du départ est obligatoire.

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA POSSIBLE SANS UN CERTIFICAT MEDICAL DE CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE D'ACTIVITES SPORTIVES.